

# Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain



**Signalement des maltraitances**

**Hospitalisation à domicile**

**Conciliations**

**Accessibilité**

**Conseil de l'Ordre des Médecins**

11, rue des Dîmes

01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 23 07 14

Fax 04 74 24 61 31

E-mail : [ain@01.medecin.fr](mailto:ain@01.medecin.fr)

*Directeur de la publication :*

Dr Jacques RASCLE

*Rédacteur en chef :*

Dr Bernard BOCQUET

Impression 

AGB print' © 04 74 45 52 80

## ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Dr Jacques Rascle • page 3

## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

- Conciliations : quand l'humain se révèle !
- Attention... Pièges
- Hospitalisation à domicile (l'HAD)
- Retraite des médecins libéraux
  
- Activité semestrielle du CDOM

Dr Robert Lacombe • page 5

Dr Robert Lacombe • page 6

Dr Amélie Feyeux • page 7

Dr Michel Bove • page 9

Dr Bernard Bocquet

Dr Bernard Bocquet • page 10

## INFORMATIONS NATIONALES

- Accessibilité : nouvelles dispositions

Dr Andrée Parrenin • page 11

## COMPTES-RENDUS DE COLLOQUES ET RÉUNIONS

- Information préoccupante et signalement judiciaire de la maltraitance sur mineur

Dr Loïc Biot • page 13

## UN PEU D'HISTOIRE

- Rue Docteur Hudellet

Dr Bernard Bocquet • page 18

## ANNONCES

• page 20

## NÉCROLOGIE

- Dr Jean-Louis Réquin, Dr Jean-Pierre Sulpice
- Dr Philippe Audiat, Dr Michel Mugniery

• page 22

• page 23

## MOUVEMENTS DE TABLEAU

• page 24



Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.  
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental  
de l'Ordre des Médecins de l'AIN

Dr Jacques RASCLE  
Président du Conseil départemental  
Port. 06.12.21.84.46



Mme Muriel  
CONVERT

Secrétaires administratives

Secrétariat  
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi  
8h30 - 17h00 le vendredi

## SECRETARIAT

Mme Florence  
BERNARDIN



04.74.23.07.14  
ain@01.medecin.fr  
fax 04.74.24.61.31



Docteur  
Jacques  
**RASCLE**

Président du Conseil  
départemental de l'Ordre  
des Médecins de l'Ain



Certains d'entre nous ont eu la chance de participer au **Congrès national de l'Ordre des médecins** qui s'est déroulé au CNIT, à la Défense à Paris les jeudi 16, vendredi 17 et samedi matin 18 octobre 2014.

Il s'agissait du premier congrès national de l'Ordre des médecins depuis 1995 où s'était déroulé le tout premier congrès organisé par le Conseil national de l'Ordre des médecins sur le thème : la médecine : hier, aujourd'hui, demain.

Notre Président national, le Docteur Patrick Bouet, avait voulu ce congrès dont l'objectif pouvait être résumé ainsi : « face aux enjeux actuels du système de santé, de l'organisation des soins, du rôle des professionnels, de la défense des valeurs de notre métier et alors que les manifestations d'inquiétude voire d'exaspération des professionnels de santé se multiplient, il nous est apparu essentiel qu'aujourd'hui notre institution se rassemble et se fasse entendre ».

Pari réussi !... Huit cents élus de l'Ordre, près de deux cents membres des Commissions de Qualification et plus de cent cinquante invités ont été rassemblés.

En séance plénière et en ateliers, plus de trente thèmes différents ont été abordés : autant d'occasions, soit d'échanges avec nos partenaires, soit de débats institutionnels au cœur de nos préoccupations actuelles.

La présence d'acteurs politiques de premier plan, de journalistes, de collègues des représentations professionnelles, de représentants des autres Ordres des professions de santé, de l'Université, des Ordres étrangers ont replacé l'Ordre national au cœur des débats politiques.

Après le discours d'ouverture de notre Président national, discours volontaire et courageux, Monsieur François Hollande, Président de la République, prononça son allocution très poliment écoutée par une assistance sensible à l'honneur qui lui était fait : un Président de la République ouvrant en personne un congrès de l'Ordre des médecins, et, très amusé par l'humour présidentiel lorsqu'il fit allusion à la côte de popularité du médecin de famille (90%) mise en parallèle avec la sienne (13%).

Discours donc très apprécié et très applaudi.



Nous savons tous que Marisol Touraine, Ministre de la Santé, est en train de nous concocter, sans concertation avec les professionnels de terrain, une loi de Santé Publique empreinte d'une idéologie bureaucratique rejetée par la base et l'ensemble de notre profession.

Notre Président national Patrick Bouet, très conscient des graves conséquences (inconséquences ?...) que cette loi pourrait avoir sur l'exercice de la profession, réclame, avec un Conseil national de l'Ordre des médecins unanime, une concertation préalable à toute discussion de cette loi devant le Parlement, ce qui, il faut bien le reconnaître est la base de tout processus démocratique, ce que la Ministre semble méconnaître.

Un communiqué de presse du 13 novembre 2014 faisant suite à la 317ème session extraordinaire du Conseil national de l'Ordre des médecins qui s'est tenue le 6 novembre 2014 rappelle le souhait du Président de voir la concertation reprendre sur le projet de loi de Santé et l'exposé des motifs de la position ordinale.

Dans un communiqué de presse du mercredi 19 novembre, le Conseil national de l'Ordre des médecins se félicitait de la reprise de la concertation publique avant l'inscription du projet de loi de Santé à l'ordre du jour du Parlement.

En l'état, le projet de loi concocté par la Ministre provoque la colère et l'inquiétude de l'ensemble du corps médical et a conduit la profession à une exaspération telle que des mouvements de grève ont été programmés pour la fin de l'année 2014 et le début de 2015.

Le Conseil de l'Ordre comprend la colère de ses confrères ; il les soutient dans la manifestation de leur mécontentement, il espère que les organisateurs du mouvement auront à cœur de prévoir un service minimum afin que les patients ne soient pas les victimes de l'inconséquence du Gouvernement, seul responsable de la colère de la profession.

Je remarque avec une grande satisfaction que le Conseil national de l'Ordre des médecins s'est engagé résolument dans ce combat sans pour autant se substituer aux syndicats mais en combattant à leurs côtés sur certains aspects du projet de loi qui lui paraissent contraires au respect de la déontologie et à l'intérêt profond de nos patients.

L'attitude du Président Bouet et de l'ensemble du Conseil national de l'Ordre des médecins dans ce combat pour une médecine de qualité au bénéfice de nos patients montre assez l'importance que peut avoir l'institution ordinale.

**Aussi, chers confrères et amis, je vous invite encore à réfléchir sur votre souhaitable et éventuelle candidature à nous rejoindre, lors des élections prochaines qui auront lieu, non pas en février mais en octobre 2015, ce qui vous donne la possibilité de réfléchir six mois de plus et ainsi prendre la bonne décision de faire, très nombreux, acte de candidature de manière à rajeunir notre vieille institution, et servir au mieux nos confrères médecins pour le plus grand bien des patients.**

*Dr Jacques Rascle*

*Le Président rappelle qu'il est à l'écoute des confrères et à leur disposition permanente, il peut être joint sans aucun problème et à tout moment sur son portable 06.12.21.84.46.*



Docteur  
Robert  
**LACOMBE**

## Conciliations : quand l'humain se révèle !

**D**epuis 2007, à la suite de la parution au J.O. du 14 avril 2007, du décret 2007-552, une **commission de conciliation** a été créée par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain (C.D.O.M. Ain).

Chaque plainte parvenant au C.D.O.M Ain génère l'organisation d'une conciliation au siège du C.D.O.M, rencontre prévue par le décret permettant au plaignant d'expliquer les raisons de sa plainte, le médecin concerné par ce dépôt de plainte ayant l'occasion de s'expliquer.

### En 2013, 22 plaintes sont parvenues au C.D.O.M Ain :

- 4 ont été retirées avant la tenue de la conciliation,
- 1 n'a pas donné lieu à une conciliation, le C.D.O.M Ain étant le plaignant, devant un comportement anti-déontologique d'un confrère,
- 5 conciliations ont concerné des médecins chargés d'un service public, et n'ont pas donné lieu à une plainte de la part du C.D.O.M Ain. Rappelons en effet que seul le C.D.O.M. d'un département peut porter plainte auprès de l'instance disciplinaire régionale, quand le médecin concerné appartient au service public. La conciliation est organisée, permettant une rencontre entre ce médecin et le patient plaignant. Ceci permet à l'un et à l'autre de s'expliquer franchement, courtoisement, hors du cadre du cabinet médical. Aucune de ces plaintes n'a donné lieu à une plainte émise par le C.D.O.M, d'autant plus que les conciliations avaient abouti à une compréhension réciproque patient-médecin,

- 8 conciliations ont abouti au retrait de la plainte au terme immédiat de la conciliation,
- 3 plaintes transmises à la chambre disciplinaire régionale se sont achevées par un désistement du plaignant,

**En 2013, seules 2 plaintes sur les 22 parvenues au C.D.O.M. Ain, se sont conclues par une sanction : un avertissement à chacune des deux, sanction minimale.**

### En 2014, 13 plaintes ont été reçues au C.D.O.M. Ain :

- 3 plaintes sont, à ce jour, en cours de traitement,
- 1 plainte a été retirée avant la conciliation,
- 9 conciliations ont été conclues par le retrait de la plainte à la fin de cette conciliation,

Cette énumération peut paraître fastidieuse.

Cependant, elle permet la mise en évidence de **l'intérêt de ces conciliations.**

L'expérience acquise depuis 2007 a permis à l'équipe de conciliateurs :

- **de faire un constat** : la rencontre, hors du temps de travail, en un lieu éloigné du cabinet, dans un temps accordé de 1h30 à 2 heures permet tant au plaignant qu'au médecin concerné d'abolir toute frontière socio-culturelle, toute hiérarchie, toute discrimination.



Les conciliateurs aident souvent un plaignant en souffrance, mais également un médecin souffrant. La dimension humaine de l'un et de l'autre, retrouvée, permet l'aboutissement plein de sagesse de cette conciliation.

**- de tirer les leçons des plaintes reçues :**

- les rédactions de **certificats mal rédigés**, sont, notamment en 2014, (**30 % des plaintes**), des pourvoyeurs de plaintes mettant en danger le médecin rédacteur. Nous invitons nos confrères à contacter le C.D.O.M. Ain en cas de difficulté rencontrée pour la rédaction d'un certificat.

- **les paroles, les gestes déplacés**, tous les comportements durant une consultation pouvant choquer, donner lieu à une interprétation indéfendable, doivent être bannis. Trop de plaintes sont générées par un comportement difficile à comprendre, encore plus difficile à défendre.
- **les problèmes liés au diagnostic** sont parfois rencontrés, qu'ils soient un retard au diagnostic, une erreur de diagnostic ; ils demeurent rares.

**En conclusion, si nous souhaitons des plaintes, donc des conciliations moins nombreuses, nous serons toujours heureux de voir en fin de conciliation, un médecin et son patient se serrer la main, deux heures après être arrivés au C.D.O.M Ain en évitant de croiser leur regard.**

## Attention... Pièges

Nous vous proposons, dans ce bulletin, sans doute dans les prochains, de vous **mettre en situation** devant ce qui peut générer une plainte.

Deux exemples dans ce bulletin : exposés dans cette page – réponses ci-contre.

Docteur  
Robert  
LACOMBE

**- Premier exemple :**

Un arrêt de travail prescrit par un médecin à un salarié, fonctionnaire ; cet arrêt de travail donné par ce salarié ou représentant de son employeur, donne un diagnostic : « Burn out en lien avec son travail ».

Ce type de délivrance d'arrêt de travail est à HAUT RISQUE ; pourquoi ?

**- Premier exemple :**

deux problèmes :

1. un tel arrêt de travail ne doit pas être donné dans son intégralité au représentant de l'employeur, la feuille n°1 destinée dans le régime général au médecin conseil de la CPAM, contient le diagnostic. Dans notre exemple, cette feuille n°1 doit être conservée par le patient, qui pourra la soumettre, lors d'un éventuel contrôle médical.

2. l'affirmation d'un lien de cause à effet entre le burn out et le travail implique la notion de témoignage. Or le médecin n'est pas témoin, sur le lieu de travail. Un tel libellé est souvent à l'origine de plaintes.

**- Deuxième exemple :**

Un médecin est sollicité par le papa, ou la maman d'un enfant, dont les parents sont séparés, pour la délivrance d'un certificat.

L'enfant est fébrile, en raison d'une angine. Le parent qui l'accompagne demande un certificat mentionnant l'impossibilité pour l'enfant de se rendre chez l'autre parent.

DANGER

**- Deuxième exemple :**

Les certificats ne doivent pas être imposés au médecin. Celui-ci peut toujours **REFUSER** un certificat, qui dans le cas présent, peut être considéré comme un certificat de complaisance.

Le patient lésé peut faire part de son mécontentement, voire déposer plainte.

# L'hospitalisation à domicile (HAD)

## Résultats d'une enquête de satisfaction auprès des médecins généralistes vis-à-vis de l'HAD du CH de Bourg-en-Bresse.



**Docteur  
Amélie  
FEYEUX**

Médecin généraliste  
Praticien HAD CHB



A l'occasion de la présentation de cette enquête, nous souhaitons **remercier les médecins généralistes** qui ont bien voulu y répondre permettant ainsi l'obtention de résultats significatifs.

Le développement de l'hospitalisation à domicile figure depuis plusieurs années au nombre des **priorités des pouvoirs publics** en matière d'offre de soins. Au-delà de l'**objectif économique**, la volonté de répondre **aux attentes des patients** est affirmée. Ils souhaitent de plus en plus bénéficier à la fois de la qualité et de la sécurité des soins hospitaliers mais aussi du confort de leur domicile.

C'est dans ce contexte que la structure d'hospitalisation à domicile du Centre Hospitalier (CH) de Bourg a ouvert ses portes début 2008. Depuis la conception du projet, l'équipe hospitalière a fait le choix d'un partenariat étroit avec les professionnels de santé libéraux. Afin de répondre à leurs attentes, une première enquête de satisfaction a été réalisée en 2010. Celle-ci avait mis en évidence une satisfaction globalement bonne mais aussi plusieurs axes d'amélioration conduisant à différentes mesures correctives.

**En 2014, une enquête de plus grande ampleur a été conduite dans le cadre d'une thèse de fin d'études de médecine. Les développements ci-après en présentent les principaux résultats et les suites que l'équipe hospitalière se propose de donner à cette enquête.**

Ce travail visait à connaître l'appréciation des médecins traitants vis-à-vis de la structure, appréhender les freins et les motivations pour participer à des prises en charge en HAD et enfin préciser leurs attentes. L'enquête a été réalisée au moyen d'un questionnaire adressé fin juin aux **158 médecins** généralistes exerçant dans la zone d'intervention de la structure.

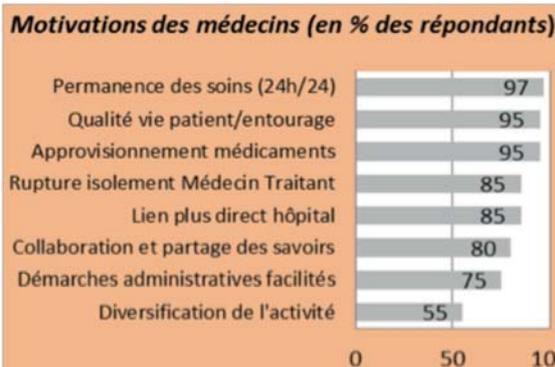
### Une participation forte, une note globalement favorable

**108 questionnaires** (68,4%) ont été retournés et 100 ont pu être exploités.

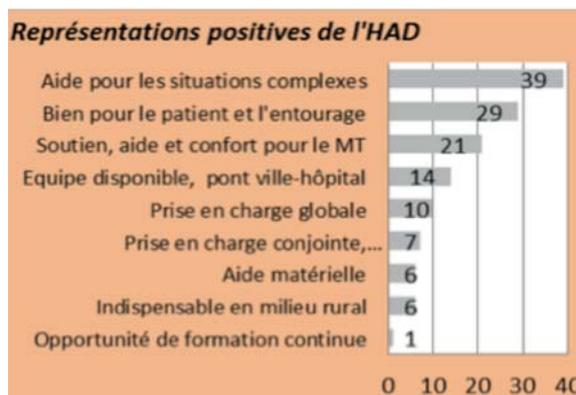
**88 notes** ont été attribuées correspondant à **une moyenne de 6,95 sur 10.**

### Différentes remarques positives

De manière globale, les motivations que nous avons imaginées ont été confirmées.

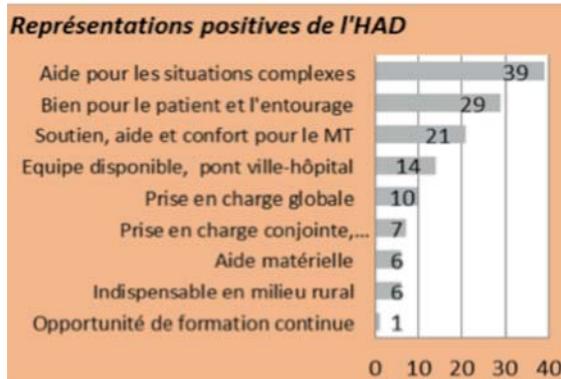


La répartition des remarques positives (en nombre de médecins) est la suivante :

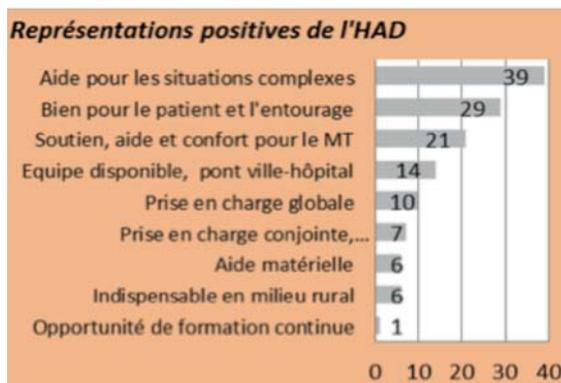


## Différentes remarques négatives

Les freins que nous avons énoncés ont, en majorité, été infirmés par les médecins.

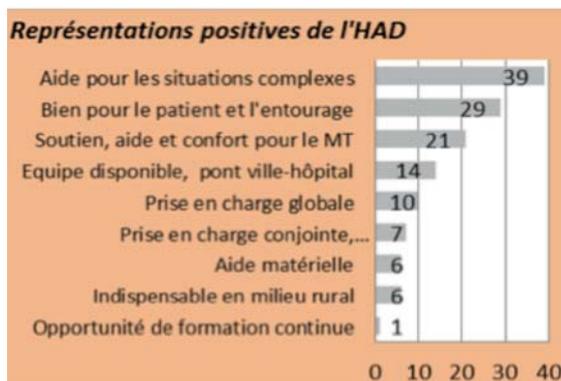


La répartition des remarques négatives (en nombre de réponses) se présente ainsi.



## Différentes attentes exprimées

Les plus fortes attentes concernent les visites à domicile ainsi que les informations transmises sur l'HAD.



## Les perspectives d'évolution

Différentes suites sont envisagées par la structure HAD afin de répondre aux attentes exprimées. Certaines pourront rapidement être opérationnelles, d'autres nécessiteront un temps de réflexion complémentaire et une validation par la Direction et/ou les autorités de tutelle de l'établissement.

→ une nouvelle convention cadre et une lettre de mission qui détaillera, pour chaque prise en charge :

- La fréquence des visites à domicile du médecin traitant,
- Leur réalisation en alternance (ou non) avec le médecin HAD,
- L'accord (ou non) pour une prescription par le médecin coordonnateur en cas de nécessité,
- Le souhait du médecin traitant d'être informé 24h/24 en cas de ré-hospitalisation ou de décès,
- Le mode de communication à privilégier.

→ La proposition systématique d'une visite de coordination initiale au domicile ou au cabinet du médecin traitant pour préciser le rôle de chaque intervenant.

→ Une information accrue des médecins traitants sur l'HAD : plaquette d'information, rédaction d'une lettre trimestrielle informative, proposition de session de formation médicale continue, ...

→ Le changement de logiciel informatique fin 2014 et une connexion sécurisée à partir du cabinet. La structure envisage aussi d'informatiser progressivement les domiciles en laissant sur place une tablette.

Parmi les mesures nécessitant une réflexion complémentaire et une validation institutionnelle :

→ La demande d'attribution d'un poste d'interne en médecine générale pour le service d'HAD,

→ La revalorisation de la visite de coordination.

### INFORMATION :

Pour tout renseignement le service d'HAD du CHB est joignable au :

04.74.45.45.00

had@ch-bourg01.fr

# La retraite des médecins libéraux



Docteur  
Michel BOVE  
Docteur  
Bernard BOCQUET

**D**epuis la rubrique du Bulletin de Juillet dernier, il n'y a pas eu d'avancées au sujet de la retraite des médecins libéraux gérée par la CARMF (Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France).

Le gel du régime de base (RB) a été prolongé. Le régime complémentaire (RC) géré par la CARMF a suffisamment de réserves (5 ans et 8 mois), par contre L'assurance supplémentaire vieillesse (ASV) gérée par la Sécurité Sociale et le Gouvernement est très déficitaire (les réserves sont à 4 mois et demi...) et les discussions sont au point mort. **Au 1er Juillet 2014, la CARMF comptait 125.948 cotisants** (dont 9306 en cumul retraite/activité libérale) et **74.148 bénéficiaires** (54842 retraités et 19306 conjoints survivants). Une enquête intéressante a été faite sur le cumul emploi-retraite par le Docteur Henri Romeu de la FARA que vous pouvez consulter sur le site internet : retraite-fara.com.

La mensualisation des retraites sera effective à partir du **1er Janvier 2015** pour les nouveaux retraités. Pour les allocataires actuels, la mensualisation sera **mise en place sur 3 ans** pour des raisons fiscales. Le calendrier de l'étalement établi par le Conseil d'Administration de la CARMF est reproduit dans le **Panorama Rhône-Alpes de Novembre adressé aux Adhérents de l'AMVARA**.

L'AMVARA fait partie des Associations Régionales des Médecins et Veuves Allocataires de la CARMF réunies en **Fédération** des Associations Régionales des Allocataires (FARA) qui compte actuellement 9000 adhérents. Elle assure et coordonne la représentation des allocataires auprès de la CARMF et des Pouvoirs Publics lors des discussions sur la revalorisation des points. Il est donc important que le nombre de ses adhérents soit élevé. Dans chaque département et région, l'Association a également pour objectif d'organiser des réunions (conférences, voyages, repas...) et **d'établir des liens d'amitié, de convivialité et d'entraide** entre médecins retraités et

conjoint. **Soyez nombreux à nous rejoindre.** Dans l'Ain **AMVARA-01** propose une réunion de Printemps et d'Automne, agrémentée d'une conférence et d'un repas. Le 24 Octobre 2014, nous étions une cinquantaine pour écouter un exposé passionnant, très bien documenté et illustré, par le Docteur Robert Philipot sur « Les Hôpitaux de l'Ain pendant la Guerre de 1914-18 ».

**L'Assemblée Générale de l'AMVARA** regroupant les 8 départements de la Région aura lieu le **23 Avril 2015 au Monastère Royal de Brou** et sera organisée par AMVARA-01.

**Tarifs des Cotisations 2015 pour AMVARA-01** : 35 € pour les médecins retraités, 22€ pour les retraités non allocataires, 12€ pour les conjoints survivants

Le **site informatique régional** est actuellement en cours de rénovation. Vous pouvez consulter les sites de la FARA et de la CARMF.

### Composition du CA d'AMVARA-01 :

Dr Michel Bove Président  
Dr Jean-Paul Renand Vice-Président  
Dr Bernard Bocquet Secrétaire  
Dr René Perdrix Secrétaire  
Dr Jean-François Delarbre Trésorier  
Dr Alain Patillot membre élu  
Dr Gérard Gelin membre élu

# AMVARA-01

Association des Médecins et Veuves Allocataires de la CARMF-Rhône-Alpes  
11 rue des Dimes – 01000 Bourg-en-Bresse

Sites internet [www.AMVARA.org](http://www.AMVARA.org)  
[www.RETRAITE-FARA.com](http://www.RETRAITE-FARA.com)  
[www.CARMF.fr](http://www.CARMF.fr)

**Médecins retraités ADHEREZ à AMVARA-01**  
**Sinon QUI s'occupera de VOTRE retraite ?**

# Activité semestrielle du Conseil départemental

Docteur  
Bernard  
BOCQUET

Le Bureau se réunit tous les premiers mardis du mois.

Le Conseil tient une séance les troisièmes mardis de chaque mois.

Les membres des Commissions se réunissent chaque fois que nécessaire. Leurs membres effectuent les missions qui leur sont confiées (assistance à des réunions, colloques, comités, organismes divers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) en fonction des invitations.

Voici quelques chiffres pour le deuxième semestre 2014 :

- 101 projets ou contrats ont été étudiés
- 15 saisies de dossiers médicaux
- 47 accueils de confrères en vue de l'inscription au Tableau
- 5 plaintes reçues (dont une en cours de traitement)
- 4 réunions de conciliation
- 32 doléances traitées
- 54 invitations à des colloques, réunions, commissions...
- Conventions Relations Médecins – Industrie :
  - 21 réunions, séminaires et congrès
  - 8 études et enquêtes
  - 17 contrats d'intervenants

Le 3 Octobre 2014 Le Président et les Conseillers Ordinaux ont reçus les médecins récemment inscrits au Tableau de l'Ordre de l'Ain. Nous étions environ une trentaine. Cette réunion amicale et conviviale, autour d'un buffet, a permis de faire connaissance, d'échanger, de nouer des liens.

Dans son allocution de bienvenue au sein de notre communauté médicale, le Président a souligné que le Conseil de l'Ordre est au service de tous les médecins dans l'intérêt des malades. Le respect mutuel quelque soit le mode d'exercice, la confraternité, l'esprit de service auprès des malades sont des éléments importants de la déontologie. Il a conclu en insistant sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à solliciter le Conseil pour demander aide, soutien ou renseignements.





Docteur  
Andrée  
PARRENIN

## ACCESSIBILITÉ DES CABINETS MÉDICAUX : nouvelles dispositions

Les cabinets médicaux font parties des établissements recevant du public (ERP) classés pour la plupart en 5<sup>e</sup> catégorie .

Ils doivent donc être en conformité avec la loi du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette loi a été complétée par l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et par les décrets d'application parus au journal officiel du 6 novembre 2014 (Décret n°2014-1326 et Décret n° 2014-1327 du 5 novembre) (disponibles sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

### Démarches administratives à réaliser pour être en conformité

- **Votre cabinet médical est accessible au 31 DECEMBRE 2014 :**

Vous devez transmettre AVANT LE 1<sup>er</sup> MARS 2015 une « attestation d'accessibilité » au Préfet du département et à la mairie de la commune où votre cabinet est implanté

- **Le propriétaire de l'établissement doit transmettre une attestation d'accessibilité au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2015** au Préfet ainsi qu'à la mairie et à la commission pour l'accessibilité. Cette obligation incombe au locataire si le bail lui transfère les obligations de mise en accessibilité faites au propriétaire.

Un outil d'autodiagnostic permettant de faire un diagnostic d'accessibilité du cabinet médical est consultable sur le site [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)

Une **attestation d'accessibilité-type** est proposée.

– Est exonéré de l'obligation de transmettre une attestation d'accessibilité le propriétaire ou l'exploitant qui prévoit soit de fermer son établissement, soit de solliciter un changement de sa destination ayant pour effet de ne plus y recevoir du public, au plus tard le 27 septembre 2015.

- **Votre cabinet médical n'est pas accessible au 31 DECEMBRE 2014 :**

Vous devez déposer **AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2015** à la mairie de la commune où votre cabinet médical est implanté, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il devra comporter : un état des lieux de vos locaux, le calendrier de réalisation des travaux limité à 3 ans maximum ainsi que leur financement. Ce dossier est accompagné, le cas échéant des demandes de dérogations.

Un document CERFA permettant de déposer cet agenda est téléchargeable sur le site [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)



Si les travaux sont soumis à un permis de construire, un dossier spécifique devra être déposé (également téléchargeable sur le même site).

Le délai d'approbation de l'agenda par le Préfet est de 4 mois.

L'absence non justifiée de dépôt du projet d'agenda dans les délais est passible d'une sanction pécuniaire prononcée par le Préfet de 1500 Euros.

A l'issue de l'exécution de l'agenda, une attestation d'achèvement des travaux est établie par un contrôleur technique agréé ou par un architecte. Cette attestation est adressée au préfet qui a approuvé l'agenda d'accessibilité programmée et à la commission pour l'accessibilité dans les 2 mois qui suivent l'achèvement des travaux d'accessibilité.

### Des dérogations sont prévues dans les cas suivants :

- en cas d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ;
- en cas de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural ;
- lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité d'une part et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou de la viabilité de l'exploitation de l'établissement d'autre part ;
- lorsque les copropriétaires s'opposent à la réalisation des travaux de mise en accessibilité d'un ERP existant 4. Cette décision doit être prise en assemblée générale. La dérogation est alors accordée de plein droit.

Ces dérogations peuvent porter sur un ou plusieurs aspects techniques d'accessibilité.

Les demandes de dérogation doivent être justifiées : devis des travaux, situation financière du cabinet, description des difficultés techniques, et des mesures de substitution proposées ....

La caisse des dépôts et consignations et BPI France devraient mettre en place des prêts à taux bonifiés pour aider à réaliser ces travaux (mesures en attente).

#### **NB : Deux arrêtés viennent d'être publiés :**

**L'arrêté du 8 décembre 2014** précise les différents aménagements à réaliser et prévoit que des solutions équivalentes peuvent être mises en place si elles satisfont aux mêmes objectifs que ceux précisés dans cet arrêté.

**L'arrêté du 15 décembre 2014** a fixé un modèle d'attestation d'accessibilité, ainsi que deux formulaires de demande d'approbation d'Ad'AP selon que les travaux nécessitent ou non un permis de construire ou d'aménager.

Enfin le gouvernement a annoncé le recrutement d'**ambassadeurs « accessibilité »** dans tous les départements pour aider à la mise en place de ces dispositifs.



Docteur  
Loïc  
BIOT

## Information préoccupante et signalement judiciaire de la maltraitance sur mineur

Lors du congrès national de l'Ordre des médecins, nous avons pu assister à des conférences ou ateliers de formation. Une session a retenu mon attention sur la **maltraitance sur mineur** avec le Procureur du parquet des mineurs de Paris, Mme Barbier Sainte Marie, et un médecin de la CRIP 94, le Dr Samson. Voici un résumé, je l'espère synthétique et pratique.

**L'Information préoccupante (IP)** est une information transmise à la CRIP (**Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes**) pour alerter le Président du Conseil Général sur la situation d'un mineur pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité soient en danger ou risquent de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

**La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation de ce mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide** dont lui et sa famille pourraient bénéficier.

Derrière cette définition large et aux contours flous, le professionnel doit essayer de *discerner cette notion de mise en danger de l'enfant et alerter les services de protection à l'enfance*. Quel que soit le milieu social, il faut « *oser penser la maltraitance* ». Mais rentrer dans l'intimité des familles au risque de se prendre la porte sur le nez est bien difficile. L'intérêt supérieur de

l'enfant doit rester le fil conducteur. Une relation de confiance va devoir se créer avec le mineur, nécessitant parfois plusieurs consultations. Le professionnel de santé qui déclare une information préoccupante doit s'efforcer de rédiger cette IP comme tout écrit médical, avec état civil précis de l'enfant et adresse. **Il faut écrire « entre guillemet » les faits relatés** par les protagonistes, en décrivant l'examen et les constatations cliniques, en s'interrogeant sur la discordance entre les lésions constatées et les causes relatives. Il est conseillé **de ne jamais incriminer un tiers**.

**Ce qui peut alerter** : traumatismes répétés sans explication cohérente (voire discordante entre les deux parents des lésions observées), d'accidents domestiques récidivants, fugues, suivi vaccinal aléatoire, amélioration de l'état de santé (poids, état psychique) en dehors du cadre familial, violences intra-familiales ou addictions répétées en présence de très jeunes enfants ... les situations et les symptômes peuvent être parfois difficiles à appréhender.

Ce courrier d'IP est envoyé en recommandé avec AR à la CRIP de l'Ain. Le médecin garde un double dans son dossier.

**La famille est informée** de la démarche entreprise en insistant sur les interrogations et les inquiétudes du médecin, sur les possibilités d'aides médico-sociales que cette démarche pourrait apporter.



La CRIP de l'Ain est centralisée à la **Direction Générale Adjointe Solidarité**, sous la responsabilité du Président du **Conseil Général**. La CRIP assure le contrôle de la gestion des IP. Une fois enregistrée la nature, l'origine des craintes ainsi que les coordonnées du mineur concerné par l'IP, elle est adressée aux cadres responsables des **Maisons Départementales de Solidarité (MDS)**. Selon les MDS, ce cadre peut occuper une fonction d'adjoint social, d'adjoint à la protection de l'enfance ou d'adjoint en PMI (souvent médecin). D'abord analysée dans son contenu (à partir de l'écrit du signalant), une équipe généralement composée d'un, voire deux assistants sociaux, et selon l'âge du mineur, d'une puéricultrice, d'un médecin PMI va investiguer en rencontrant parents et enfant à plusieurs reprises.

L'**instruction médico-sociale** permet de mieux appréhender la notion de mise en danger de l'enfant et les possibilités d'accompagnement des parents (capacités et/ou fragilités...) ; il faut parfois faire intervenir le juge pour enfants.

Pour certaines situations préoccupantes, une transmission immédiate au Procureur est effectuée.

**Selon les données adressées par le département de l'Ain pour l'année 2013**, 1103 mineurs ont été concernés par cette procédure, sur un total de 770 IP ; moins de 5% sont issues de médecins ou services hospitaliers.

A l'issue de l'instruction via la CRIP, 26 % des IP ont été classées sans suite. 24% sont transmis au Parquet pour une mesure judiciaire (soit d'investigation éducative, soit de protection au sein de la famille). Pour 50% des cas un accompagnement médico-social et des mesures administratives de protection ont été mises en place.

Seulement 4% des IP, ont déclenché une proposition de placement du mineur concerné, nécessitant une audience devant le juge des enfants.

Dans le département de l'Ain, il n'y a pas de médecin titulaire au sein même de la CRIP. L'organisation administrative peut vous paraître compliquée entre la CRIP, la PMI, la MDS, mais vous pouvez contacter un des cadres des MDS, ou médecin de PMI pour vous aider à discerner la pertinence ou la nécessité de cette information préoccupante (voir en fin d'article les coordonnées utiles).

**Un guide de l'information préoccupante, édité par la CRIP du val de Marne est disponible :**

[http://cdn.citoyens.com/.../signaler\\_un\\_enfant-en-danger-Guide-Val-de-Marne.pdf](http://cdn.citoyens.com/.../signaler_un_enfant-en-danger-Guide-Val-de-Marne.pdf)

Le **signalement** est un terme judiciaire qui renvoie à un écrit adressé directement au **Procureur de la République** dès lors que le danger pour l'enfant ou mineur est imminent ou avéré. Toutes violences sexuelles avérées ou suspectées doivent entraîner un signalement immédiat.

Un **document type** est disponible sur le **site du Conseil national de l'Ordre des médecins** <http://www.conseil-national-medecin.fr/signaler-la-maltraitance> ou via un moteur de recherche. Un appel direct auprès du Substitut du Procureur ou du Magistrat de permanence peut aider pour effectuer un signalement et déclencher la protection du patient (cf en fin d'article).

Ce certificat sera adressé par courrier avec AR au Substitut du Procureur chargé des mineurs, Tribunal de Grande Instance de Bourg, 4 rue du palais, BP 306, 01011 Bourg en Bresse cedex. Eviter le fax (pour la confidentialité) et conserver une copie.

Dans ce contexte d'urgence, d'après le Procureur, la famille ne devra pas être mise au courant du signalement (ce qui permettra en cas d'enquête de prendre en « flagrant délit » les actes ou le crime définissant la maltraitance) et d'éviter aux familles de « nettoyer la place » ou



d'influer au préalable sur les témoignages recueillis par la brigade des mineurs. Un risque important de geste de violence, de type punition sur l'enfant maltraité ou sur un autre membre de la famille « complice » de la diffusion de l'information, est bien présent. Pour des situations moins à risque, le médecin peut informer la famille qu'il est obligé par la loi d'informer la justice de ses inquiétudes. L'instruction de ce signalement sera judiciaire voire médico-judiciaire ; un avis sera transmis à la CRIP pour centraliser les données.

Il y a quelques années, les médecins préféraient joindre directement les magistrats pour se sentir en confiance et en responsabilité pour échanger sur les problématiques de maltraitance. D'après le Procureur de Bourg, M. Denis Mondon, un avis juridique est moins nécessaire actuellement. En effet, depuis la loi de 2007, la mise en place d'une structure administrative efficace par le Conseil Général, la professionnalisation de la prise en charge des IP, rend une approche directe auprès de la justice moins urgente. Le partage d'informations CRIP-Parquet fonctionne de mieux en mieux. Le signalement reste la voie rapide en cas d'urgences avérées ou suspectées.

**Le secret médical** : en matière de protection de l'enfance, la dérogation légale au respect du secret médical (loi du 5 mars 2007, code de déontologie art. 43 et 44, art 226-14 du code pénal, art 375 du code civil) met à l'abri le médecin de toute poursuite pour violation du secret médical à condition **de ne dénoncer que des faits** (réels ou supposés), **sans dénoncer de tiers, sans interpréter** ou conclure sur un lien de causalité entre faits et lésions mais en s'interrogeant sur **l'existence d'un danger** ou d'un **risque de danger** pour un mineur. Il s'agit même d'une obligation pour les médecins hospitaliers.



### Les réticences des médecins expliquées par le Procureur de Paris après de nombreux échanges avec des médecins

*« je ne suis pas sûr des faits et je crains de me tromper » : il faut garder en vue l'intérêt supérieur de l'enfant. Le discernement peut se faire par appel et échange avec un collègue, un membre du Conseil de l'Ordre ou appel du médecin de PMI. Une alerte par excès aura moins de conséquences dramatiques pour l'enfant qu'une omission.*

*« Je gère avec les parents » : attitude professionnelle louable, probablement très chronophage, à bien sûr privilégier, mais pas pour les faits graves (violences sexuelles ou autres) avec toujours la porte ouverte pour recourir à l'information préoccupante et passer la main.*

*« Je connais la famille sur trois générations » : conflit de loyauté avec la famille ; j'ai un cas de conscience en raison de la confiance établie entre cette famille et moi sur le plan professionnel (et parfois personnel) et la situation de mise en danger de l'enfant, que je suspecte mais refuse d'accepter.*

*« Peur de la machine judiciaire » : après des affaires comme le procès d'Outreau, la crise de confiance des français envers les institutions républicaines y compris la justice est bien réelle. Le médecin craint d'allumer une mèche qui risquerait « une explosion atomique juridique ». A Paris sur 40 000 signalements par an, 50% sont classés sans suite, 50% induisent la saisine d'un juge d'instruction. Les condamnations sont rares mais les rappels à la loi fréquents. Les peines prononcées même pour des cas graves comme des enfants secoués restent souvent minimales. Une enquête judiciaire présente aussi un caractère éducatif, dissuasif voire parfois préventif pour les auteurs de maltraitance.*

*« On ne voit que très peu de cas de maltraitance ». En 2008 avant une prise de fonction du procureur à Paris, les trois « prestigieux » services d'urgences pédiatriques de l'APHP (Assistance Publique Hôpitaux de Paris) intra-muros n'adressaient aucun signalement à la justice. Les médecins interrogés par le Procureur expliquaient que de tels agissements de maltraitance étaient surtout le fait de la banlieue. Après formation des équipes d'urgences Paris intra-muros, de nombreux signalements, y compris de cas graves, ont été déclenchés.*



## Quelques exemples :

- Fracture d'humérus chez un enfant de trois mois en chutant d'une commode. Toute fracture avant l'âge de la marche est fortement suspecte. En cas de doute, un signalement est justifié.

- Excision au pays : une maman consulte avec sa fille de 3 ans. La maman, lors de l'entretien, lâche que « son mari va rentrer au pays avec la petite pendant les vacances et qu'elle est inquiète car on va lui faire comme à elle quand elle était petite ». Le médecin fait un signalement judiciaire en précisant que son examen constate des organes génitaux externes « sans particularités » ce jour. Le procureur va convoquer le père avant le départ au pays pour un rappel à la loi sur l'excision: En cas de mutilation génitale, les amendes et la peine de prison prévues par la loi seront clairement expliquées au père, ainsi que les différences culturelles entre la France et son pays d'origine. Il sera informé qu'une convocation en PMI avec examen médical sera effectuée au retour de la petite.

- Violence sexuelle : une adolescente consulte avec une copine pour troubles psychosomatiques divers et angoisse majeure. Sous la pression de la copine, elle raconte des viols répétés de la part de son beau père (90 % des violences sexuelles sont intra-familiales) mais avec un discours parfois peu crédible. Soit vous effectuez un examen clinique complet y compris gynécologique, soit vous l'adressez à un confrère dans un centre plus adapté (avec possibilité d'évaluation psychologique) mais il faut effectuer le signalement au Procureur sur les faits « relatés » par la jeune fille.

## Conclusion :

Il faut **oser penser la maltraitance** sans préjugés. Le médecin n'a pas à faire la preuve d'une maltraitance avérée mais a le devoir d'alerte en rédigeant, soit une information préoccupante, soit un signalement dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Pour ne pas rester seul face à nos interrogations, nos réticences ou nos craintes, n'hésitons pas à demander un éclairage en contactant un autre professionnel, soit médical, soit judiciaire, soit ordinal, soit social, plus aguerri à ces situations.

Il faut garder confiance dans les institutions administratives et judiciaires à qui vous « passez la main » pour instruire et discerner la mise en danger d'un mineur. Il nous faut assumer les conséquences de notre métier au contact des familles où heureusement la bienveillance est le plus souvent de mise. Restons bienveillants, mais prudents, envers le patient et les familles.

## Qui contacter ? :

### Références téléphoniques et e-mails pour les IP :

la CRIP du département : DGAS - Site de la Madeleine  
1, avenue de la Victoire 01000 Bourg en Bresse  
Tél : 04 69 19 10 29

### Les 8 Maisons de Santé du département

**MDS de la Bresse** : tel 04 74 25 68 00

Adjoint PMI : Dr Léna Sylvestre Barrot

(lena.sylvestre-barrot@cg01.fr)

Adjoint Protection Enfance : Régine Brouilliard

(regine.brouilliard@cg01.fr)

**MDS de Bourg de Bresse** : tel 04 74 32 32 70

Adjoint PMI : Dr V. Gauthier-Fillot

(veronique.gauthier-fillot@cg01.fr)

Adjoint Sociaux : Isabelle Ferhat ou Anne-Catherine

Yuste (isabelle.ferhat@cg01.fr)

**MDS Côtière-Val de Saône** : tel 04 74 09 85 80

Adjoint PMI : Dr Florence Guidani-Romain

(florence.guidani-romain@cg01.fr)

Adjoint Protection Enfance : Sarah Joannaud-Moutier

(sarah.joannaud-moutier@cg01.fr)

**MDS Dombes** : tel 04 74 55 38 80

Adjoint PMI : Dr Stéphanie Blondel

(stephanie.blondel@cg01.fr)

**MDS Bugey** : tel 04 79 81 65 30

Adjoint PMI et Protection Enfance : Sandrine Bechard

(sandrine.bechard@cg01.fr)

**MDS Haut-Bugey** : tel 04 74 75 95 95

Adjoint PMI et Protection Enfance : Pierre Bouquet

(pierre.bouquet@cg01.fr)

**MDS Pays de Gex-Bellegarde** : tel 04 50 20 52 20

Adjoint PMI : Dr Pascal Gruet (pascal.gruet@cg01.fr)

Adjoint Protection Enfance : Nicole Perreal-Grevot

(nicole.perreal-grevot@cg01.fr)

**MDS Plaine de l'Ain** : tel 04 74 38 73 80

Adjoint PMI : Dr Annick Broise (annick.broise@cg01.fr)

Adjoint Protection Enfance : Jocelyne Doucet

(jocelyne.doucet@cg01.fr)

- **voir aussi le site : [ain.fr](http://ain.fr)** pour le découpage des territoires dans le département)

Accès : [ain.fr](http://ain.fr) -> Agir pour la Solidarité -> Près de chez vous : Maison départementale de la Solidarité et Point Accueil Solidarité -> les maisons départementales de la Solidarité : lieux de décision. Cliquer sur le lien

- mail des professionnels (prénom.nom@cg01.fr)



Je remercie le Dr Véronique Gauthier-Filliot, médecin de PMI et adjoint au responsable de la MDS de Bourg de Bresse (qui encadre les équipes médico-sociales pour l'évaluation des IP des enfants de moins de 6 ans), pour sa collaboration dans la rédaction de cet article.



### Comment joindre un magistrat ? : Référence pour un signalement :

→ **La journée**, appeler le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE au 04.74.24.19.53 (message parlant taper 2 pour tomber sur le standard) et au standard demander à être mis en relation avec madame ZIMANSKI secrétaire du Procureur de la République. Vous expliquez votre demande à Madame ZIMANSKI qui vous mettra en relation, soit s'il est disponible, avec le Substitut du Procureur chargé des mineurs (donc des signalements), soit on vous donnera les moyens de joindre le Magistrat de permanence afin d'avoir un échange par téléphone avec un professionnel pour distinguer l'urgence du signalement ou transformer le signalement en information préoccupante et obtenir des aspects pratiques sur la conduite à tenir dans le cas de votre patient.

→ **En urgence**, la nuit ou le week-end, il est conseillé de téléphoner soit à la Gendarmerie en milieu rural, soit à la Police en milieu citadin, afin d'obtenir l'Officier de Police Judiciaire et lui expliquer que vous souhaitez être mis en contact avec le magistrat de permanence. Il est possible d'entrer en contact avec le magistrat de permanence, joignable 24h/24h, sur le tribunal de BOURG et d'échanger avec lui par téléphone.



La relation très fidèle que le Docteur Biot vient de faire est très intéressante surtout en ce qu'elle développe une notion nouvelle, celle de l'information préoccupante.

Il n'en reste pas moins vrai que j'aurais tendance à privilégier, dans les cas de maltraitance manifeste, le signalement direct au Procureur, en recommandant fermement au « confrère en hésitation » de contacter un conseiller ordinal ou le Président, joignable en permanence au 06.12.21.84.46.

*Dr Jacques Rascle*

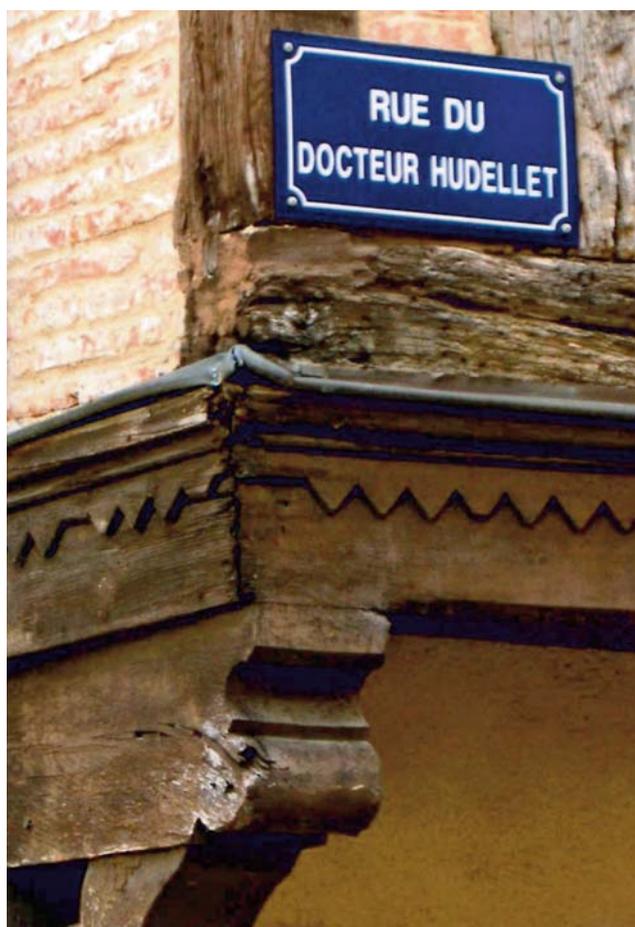




Docteur  
Bernard  
**BOCQUET**

## Rue Docteur Hudellet

La rue Docteur Hudellet (ancienne rue de la Chèvrerie) est située au centre de la ville de Bourg en Bresse. Parallèle à la rue Notre-Dame, elle relie la rue Bichat (face à la Mairie) à la place Clémenceau (face au Presbytère).



**Paul-Emile-Etienne Hudellet naquit le 23 Février 1845**, à Bourg, fils d'André-Jules, notaire, et de Léonie Chambre. Il était d'une famille médicale : petit-fils d'Etienne et neveu d'Emile-Antoine.

**Paul-Emile** fût enrôlé dans la Garde nationale mobile pendant la guerre de 1870. A son retour il ouvrit un **cabinet rue Gambetta** (anciennement rue de la Pêcherie). Il exerça comme accoucheur, ophtalmologiste, chirurgien... En 1878, il succéda à son oncle Emile-Antoine à l'Hôtel-Dieu, à **l'âge de 33 ans**. Il fût nommé **Chirurgien-Chef le 1<sup>er</sup> Janvier 1885**, remplaçant le Docteur Pic à ce poste, qu'il occupa jusqu'en 1905.

Préoccupé par l'asepsie et l'hygiène, adepte des idées nouvelles faisant suite aux travaux de Louis Pasteur, il contribua à faire évoluer les conditions d'exercice à l'hôpital. Il fit **moderniser la salle d'opération en 1889**.



→ *Etienne, son grand-père (1778 - 1843)* fût enrôlé à dix-sept ans comme sous-aide dans les armées de la République et fit la campagne d'Italie. Ensuite il reprit ses études de médecine à Paris où il suivit les cours de Xavier Bichat. Il s'installa à Bourg en 1803. Il fût nommé médecin de l'Hôtel-Dieu le 12 Janvier 1825 poste qu'il occupa jusqu'à son décès le 11 Juillet 1843.

→ *Emile-Antoine, son oncle (1825 - 1886)* fût élève à l'école de Médecine de Lyon, puis Interne des Hôpitaux de Paris ; Il exerça à l'Hôtel-Dieu pendant trente-cinq ans, de 1843 à 1878, date à laquelle il démissionna. Il mourut le 19 Juin 1886. On dit qu'il aurait donné à Charles Robin (futur médecin célèbre) les premiers rudiments d'anatomie.



Hôtel-Dieu : Salle d'opérations.

Il insista pour la construction d'une **nouvelle maternité Boulevard de Brou**, faubourg Saint-Nicolas, près de l'Hôpital. Elle fût bâtie en moins de trois ans sous la direction de Tony Ferret. Mise en service le 15 Janvier 1906 elle fonctionna jusqu'en 1938. A cette date, elle a été transférée dans les bâtiments neufs du Champ de Mars (actuellement Hôpital Emile Pélicand, Résidence pour personnes âgées depuis 1995). L'ancienne maternité a été transformée et agrandie pour devenir l'**actuel Collège de Brou**.



Conseiller Municipal, membre de la Commission d'Hygiène de la ville, le Docteur Hudellet, toujours soucieux d'hygiène et de salubrité, voulait éviter la propagation des infections. Il travailla à l'assainissement de la cité, faisant construire des égouts. Il fit installer des adductions d'eau, veillant à ce qu'elle reste potable, séparée des eaux usées. Il exerçait son art avec bonté et dévouement, il était considéré comme « bienfaiteur des pauvres ».

**Il décéda le 5 Janvier 1911**, à l'âge de 66 ans. Il fût inhumé dans la tombe familiale du cimetière de Challes. Sa famille et ses proches étaient accompagnés par une foule estimée à trois mille personnes...



*Docteur Emile Hudellet*

**En 1913, un buste de bronze** à son effigie, signé par Alphonse Muscat, a été érigé sur un socle dans la cour d'entrée de l'Hôtel-Dieu. A la fin du siècle dernier la sculpture a disparu ... seule persiste la stèle en granit noir sur laquelle est gravée l'inscription « Docteur Hudellet, Chevalier de la Légion d'Honneur, 1845 – 1911 ». La même année la municipalité débaptisa la rue de la Chèvrerie pour lui donner le nom de ce médecin qui marqua la cité de son empreinte.

Sources :

- Richesses touristiques et archéologiques de la ville de Bourg-en-Bresse (Patrimoine des pays de l'Ain) publié par les Amis du Vieux Bourg .2003. 341 p.
- Bourg de A à Z. de Maurice Brocard. Ed. de la Tour Gile. 2000. 703 p.
- Histoire des Hospices de Bourg. De E.Dubois Imprimerie Berthod .1932.601 p. -
- Le Progrès (Edition de l'Ain) du 27/12/2003.

## Médecins du département de l'Ain recherchant un associé ou un collaborateur ou un successeur

**Dr Michel GIROUD**  
**Médecin Généraliste**  
**Expert Judiciaire**

514 rue sur la Roche à CORVEISSIAT (01250)

Recherche un(e) **associé(e)** temporaire  
avant transmission du cabinet médical

Propharmacie,

Salarié en EHPAD et Expertises (si diplômes adaptés)

Pour tous renseignements : Tél : 04.74.50.72.64

mobile 06.76.09.32.76

e-mail : mgiroud001@rss.fr

*Le local professionnel et le logement, propriété communale,  
seront mis à disposition gratuitement  
selon conditions à négocier.*

**Cabinet Médecine Générale**  
(30 ans d'activité)

proche de Lyon, NEYRON  
recherche

**collaborateur et/ou successeur(s)**

cession gratuite loyer mensuel  
650 € pour début 2015.

Contactez le 06.40.12.26.21

**Groupe médical à MEXIMIEUX**  
(01800)

composé de 4 médecins  
généralistes,

cherche un 5ème **associé**  
**médecin généraliste.**

Tél : 04.74.61.05.11

**Docteur Maryvonne DELHOMME, médecin généraliste**

à MEXIMIEUX (01800), recherche un successeur  
pour reprendre sa patientèle. Cabinet refait à neuf  
en 2006, accessible aux handicapés, climatisé,  
au centre ville. Exercice semi-rural, grande banlieue  
de Lyon, à 30 mn de l'aéroport Saint Exupéry,  
autoroute, train jusqu'à Lyon. Ville touristique  
(Pérouges) très animée.

Pour plus d'informations tél. 04.74.61.35.97.

**Médecin généraliste en Maison  
Médicale, située à MONTAGNAT**

en périphérie  
de Bourg-en-Bresse (Ain), en  
zone semi-rurale,  
recherche

**associé(e) ou collaborateur**  
dans un premier temps.

Pour plus d'informations :  
06.62.75.19.68 /

04.74.51.60.89 ou par mail :

branchy-  
gerbaud.carole@orange.fr

**Docteur Gilles FRANCK, médecin généraliste,**

Place de la Mairie à THOIRY (01710),  
recherche un(e) **médecin collaborateur (trice)**

- cadre très agréable

- cabinet installé

Pour tous renseignements tél. 06.20.95.46.94

ou g.franck@medsyn.fr

**Les médecins**

**de la Maison Médicale**  
**de MONTREVEL EN BRESSE**  
(01340)

recherchent un **collaborateur ou**  
un **associé.**

Tél : 04.74.30.83.22.

**Docteur Joël GROSSIORD,**

médecin généraliste à TREFFORT CUISIAT (01370)  
recherche un/une **associé(e)**

Présence d'une secrétaire le matin et télé-secrétariat  
l'après-midi – partage des samedis avec les confrères  
des environs proches – environnement agréable –  
beau village du Revermont

Tél : 04.74.51.39.73.

**Le Centre Hospitalier**  
**Docteur Récamier de Belley**  
recherche  
un **praticien hospitalier médecin**  
**polyvalent**, temps plein,  
pour compléter son équipe.  
Candidature à adresser à  
M. HUDRY, DRH. Courriel :  
recrutement@ch-belley.fr



## Médecins du département de l'Ain recherchant un associé ou un collaborateur ou un successeur

**Cabinet de groupe de médecine générale à PONT DE VAUX (01190), 4 médecins en SCM** exerçant au sein d'un pôle santé de 24 professionnels paramédicaux **recherche remplaçant ou collaborateur** en vue d'une succession – tél : 03.85.30.32.05 –

**Centre Médical de FERNEY VOLTAIRE** cherche **spécialistes secteur II** pour une installation en association. Très bonnes conditions de travail, clientèle assurée. Préférence pour **gynéco-médical, pédiatre, ou échographiste fœtal.** Contacter le 06.64.23.67.11.

**La Maison de Retraite Publique de Villars les Dombes (01),** 82 lits dont 14 places d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), recherche **un médecin coordonnateur** pour 4 ou 5 demi-journées. Poste à pourvoir à compter du 1er février 2015. Merci d'adresser votre candidature à Madame Marie-Laure MURGUE, directrice, Maison de Retraite Publique, 37, rue du Collège, 01330 VILLARS LES DOMBES. Tel : 04.74.98.01.04 courriel : contact@ehpadvillars.fr

**La possibilité d'effectuer un contrat de 10 mois renouvelable** pour un poste de **médecin scolaire dans le département de l'Ain** est offerte à des médecins « thésés ». Pour tous les renseignements, prendre contact avec le Dr Madeleine CHAISES au 04.74.21.29.28 ou madeleine.chaises@ac-lyon.fr

**Le service Santé Sécurité au Travail de la Mutualité Sociale Agricole Ain - Rhône** recrute **un médecin du travail ou un collaborateur médecin**

- CDI à 80 %,
- Au sein d'un service pluridisciplinaire,
- Autonomie,
- Poste à pourvoir en janvier 2015,
- Possibilité de formation à l'Institut National de Médecine Agricole
- Candidature et CV à adresser au Service des Ressources Humaines de la MSA Ain-Rhône – 35/37, rue du Plat – 69 002 Lyon ou drh@msa69.msa.fr.
- Pour tout renseignement, contactez le 04.78.92.63.20 ou le 04.78.92.31.94

**Docteur Guy NAVARRO** (médecin généraliste) à DAGNEUX (01120) recherche **un associé** tél : 04.72.25.76.16.

**Cabinet de groupe de médecine générale (3 médecins)** de MANZIAT recherche **un associé ou un collaborateur** tél : 03.85.36.12.12

**Dr Jean GUYONNET,** médecin généraliste à THOISSEY (01140) **recherche un successeur.** pour tout renseignement, téléphoner au 04.74.04.06.82 ou 06.72.26.34.78.

**Dr Claudie THIRY** recherche **un(e) associé(e) médecin généraliste ou spécialiste** pour partager ses locaux professionnels sur ORNEX pour tout renseignement tél : 06.08.43.01.86

**Dr Agnès LUSSIGNOL** médecin généraliste à MONTMERLE-SUR-SAONE recherche **un collaborateur libéral ou un associé** tél : 06.73.19.77.38 ou lussignol.a@gmail.com

**Commune rurale de 2 200 habitants** située dans le Pays de Gex, à 15 minutes de Genève, **recherche un médecin généraliste** pour compléter une équipe médicale. Possibilité de local mis à la disposition par la mairie. Contact : mp.couillet@versonnex.fr



## Docteur Jean-Louis Réquin

**(17.04.1940 – 01.07.2014)**

Nous avons appris avec peine le décès du Docteur Réquin à l'issue d'une maladie qu'il a affrontée avec courage et lucidité.

Edouard Jean-Louis Réquin, né à Lyon le 17 avril 1940, a suivi son cursus universitaire dans cette ville. Externe des hôpitaux à 20 ans, il a réussi le concours d'Internat en 1963. Il soutint sa thèse de Doctorat le 11 juillet 1969 sur « les servitudes urologiques de la transplantation rénale ». Formé à la chirurgie générale c'est la spécialité d'urologie, alors en plein développement, qui l'intéressait. Il fut nommé Assistant Chef de clinique dans le service du Professeur Jean Cibert à l'Hôpital Edouard Herriot.

A l'issue de son clinicat, il s'installa en novembre 1974 à la Clinique Convert à Bourg en Bresse, qui venait d'être reconstruite sur un nouveau site. Il y développa l'urologie avec son dynamisme habituel.

Infatigable militant de la Ligue contre le cancer, résolument attaché à la recherche, en particulier en oncogénétique, avant même que la communauté scientifique ne s'y intéresse durablement, Jean-Louis Réquin voulait le meilleur pour la Ligue, et offrait le meilleur de lui-même avec altruisme et fidélité. Il donnait leur chance aux jeunes chercheurs, convaincu qu'ils deviendraient les « grands noms » de demain.

Exigeant avec lui même, méprisant la médiocrité, homme de grande culture, d'esprit curieux, hu-

maniste, attentif aux autres, fidèle en amitié, chirurgien urologue de talent, il a su donner à la Ligue de l'Ain l'impulsion qui fait aujourd'hui son originalité et sa force : consacrer l'essentiel des ressources à aider la Recherche, découvrir les jeunes talents et les aider à devenir les grands chercheurs de demain, soutenir les projets innovants. Président du Comité départemental de la Ligue contre le cancer pendant 27 ans il avait quitté la présidence en 2007, avait été élu à l'unanimité Président d'Honneur et avait continué de siéger au Conseil d'Administration comme Délégué à la Recherche.

Son tempérament entreprenant, sa vivacité d'esprit, sa faculté d'adaptation et son inlassable activité étaient connus de tous. En 2003, il fut décoré Chevalier dans l'Ordre National du Mérite et en 2004 Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il prit sa retraite en 2005 pour se retirer à Saint Cyr au Mont d'Or sans pour autant rester inactif.

Le Président et les membres du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain saluent la mémoire de leur confrère et s'associent à la peine de sa famille et de ses amis.

Ils adressent à son épouse Christiane, à ses enfants, à ses proches, leur compassion, leur amitié confraternelle et leurs condoléances attristées.

Docteur Jean Bruhière

## Docteur Jean-Pierre Sulpice

**(21.12.1939 – 05.09.2014)**

Le Docteur Jean-Pierre Sulpice nous a quittés bien rapidement le 5 septembre dernier.

Il a pendant quelques années participé aux travaux du Conseil départemental de l'Ordre des médecins comme conseiller ordinal.

C'est là que je l'ai connu et ai pu apprécier la rigueur et le dévouement de ce confrère.

Il est né à Bourg-en-Bresse le 21 décembre 1939, il a fait ses études de médecine à Paris où il a soutenu sa thèse de Doctorat le 30 avril 1970.

Il donnait beaucoup de temps à ses patients et avait choisi la pratique d'une médecine « lente », très personnalisée, et très à l'écoute.

Il a toujours été un bon médecin très aimé de ses patients.

Nous participons à la souffrance de son épouse et de ses trois enfants.

Docteur Jacques Rasclé



## Docteur Philippe Audiat (14.02.1955 – 02.10.2014)



Nous avons appris avec stupeur le décès accidentel en montagne de notre confrère.

Philippe Audiat, né le 14 février 1955 à Courbevoie, suivit ses études de médecine à la Faculté de Paris. Il soutint sa thèse de Doctorat à l'âge de 26 ans, le 25 mai 1981. La même année, il obtint le CES de médecine aéronautique.

Il intégra le cabinet de groupe SOS 92, effectuant visites et urgences à domicile, avant de s'installer en 1988 en association pour pratiquer médecine générale et médecine manuelle.

Le 20 avril 1999, il s'inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins de l'Ain pour exercer à Belley.

Pratiquant la médecine générale et l'ostéopathie, il était apprécié par ses patients.

Passionné de montagne, il effectuait courses et excursions lors de ses temps libres.

C'est au cours d'une ascension par Via Ferrata, le 2 octobre que survint le drame. Il avait 59 ans.

Le Président et les membres du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain s'associent au chagrin de son épouse Dominique, de son fils Charles et de son beau-fils Emmanuel Laurent.

Ils adressent à sa famille leurs sincères condoléances et les assurent de leur compassion.

Dr Bernard Bocquet

## Docteur Michel Mugniery (15.12.1933 – 02.11.2014)



En tant que Président du Conseil de l'Ordre des médecins de l'Ain, je souhaite dire quelques mots d'adieu à notre confrère le Docteur Mugniery.

Il me paraît en effet nécessaire de saluer ce médecin et l'exercice qu'il a eu pendant près de 40 ans au bénéfice de la population de Vonnas.

Médecin de famille, médecin de proximité et sur une telle durée, cela ne se voit plus et, croyez-moi, cela est fort regrettable.

Je souhaite donc saluer cette belle existence professionnelle au service de ses patients.

Le Docteur Mugniery est né à Lorette dans la Loire, département qui m'est cher, c'est celui où, moi aussi, je suis né.

Le Docteur Mugniery a fait de brillantes études de médecine, puisqu'il a été thésé, Docteur en médecine dès l'âge de 27 ans, ce qui est peu commun.

Il a été reçu au brillant concours de l'Externat des Hôpitaux et de la Maternité de Lyon ce qui est également remarquable.

Je tiens, par ma présence, à saluer ce bon médecin, homme de caractère, qui tout au long de son exercice s'est occupé avec compétence et dévouement des patients dont il avait la charge.

Nous disons toute notre sympathie à sa famille et nous saluons encore l'homme de bien et le grand médecin qu'il a été.

Dr Jacques Rasclé

# Mouvements de tableau

## DU DEUXIÈME SEMESTRE 2014

### INSCRIPTIONS

- **Dr Ibrahim AL GHAZAWI**, sp. en anesthésie-réanimation, exerce au CH du Haut Bugey à OYONNAX
- **Dr Aline ARMENGAUD-BENAT**, qualifiée en médecine générale, exerce en association avec le Dr Dominique BLONDEL pour une activité d'expertises, BOURG EN BRESSE
- **Dr Audrey BAILLY**, sp. en médecine générale, sans exercice, CHATILLON SUR CHALARONNE
- **Dr Jean-François BERGEROT**, sp. en radiodiagnostic et imagerie médicale, a intégré la SELARL LBVDA - BOURG EN BRESSE
- **Dr Catherine BILLOD**, qualifiée en médecine générale, s'est installée à VIRIEU LE PETIT
- **Dr Léopold BLANC** - sp. en santé publique et médecine sociale, retraité, PREVESSIN MOENS,
- **Dr Paul BLANCHET**, qualifié en médecine générale, succède au Dr RETY à SAINT DENIS LES BOURG
- **Dr Nathalie CASTETS-BARTHET**, qualifiée en médecine générale, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain à BOURG EN BRESSE
- **Dr Elise CHAUDESAYGUES**, sp. en médecine générale, exerce au Centre Hospitalier Montpensier à TREVOUX
- **Dr Véronika CHIKOVA**, sp. en médecine générale, exerce à la Clinique Korian-Gleteins à JASSANS RIOTTIER
- **Dr Jessica CLERC**, sp. en gynécologie obstétrique, exerce au Centre Hospitalier Fleuryriat - BOURG EN BRESSE
- **Dr Elena-Carmen COPAESCU**, sp. en médecine physique et réadaptation, exerce au Centre Hospitalier Fleuryriat - BOURG EN BRESSE
- **Dr Giovanni CUOZZO**, sp. en ophtalmologie, a débuté une collab. salariée avec la SELARL OPHTALMO PREVESSIN à PREVESSIN MOENS
- **Dr Davide DASSIO**, sp. en ophtalmologie - collab. salarié de la SELARL OPHTALMO PREVESSIN (PREVESSIN MOENS)
- **Dr Amar DEELCHAND**, sp. en chirurgie vasculaire, a débuté une activité libérale à la Clinique Convert à BOURG-EN-BRESSE
- **Dr Carole ECHARD MURILLON**, sp. en psychiatrie - exerce au CATTP le Centre de Jour à SAINT MAURICE DE BEYNOST
- **Dr Amélie FEYEUX**, sp. en médecine générale - exerce au Centre Hospitalier Fleuryriat - BOURG
- **Dr Maria Dolores GONZALES MORENO**, sp. en médecine du Travail, exerce au Comité de Santé au Travail de BELLIGNAT
- **Dr Françoise GREGOIRE**, médecin anesthésiste-réanimateur retraitée, DIVONNE LES BAINS
- **Dr Martine GRENOUILLET-VIGNAL**, sp. en biologie médicale, exerce à l'Établissement Français du Sang à MIRIBEL
- **Dr Florence GUINAUDEAU**, sp. en gynécologie-obstétrique, exerce au Centre Hospitalier Fleuryriat - BOURG EN BRESSE
- **Dr Anaïs KERNOU**, sp. en médecine générale, fait des remplacements, VEYZIAT
- **Dr Dariusz KUCINSKI**, sp. en psychiatrie, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain, BOURG EN BRESSE
- **Dr Marie KUMBU SOLO**, sp. en gériatrie, exerce au Centre Hospitalier Montpensier à TREVOUX
- **Dr Vanessa LAMOTHE**, qualifiée en médecine générale, médecin coordonnateur à l'EHPAD "les Saulaies" à SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
- **Dr Cécile LE CHEVALIER**, sp. en médecine générale, a succédé au Dr REVERCHON à JASSANS RIOTTIER
- **Dr Cédric LOIRET-BERNAL**, sp. en médecine générale, a débuté une collaboration libérale avec le Dr IGO KEMENES - DIVONNE LES BAINS
- **Dr Marie LOTT**, sp. en médecine générale, s'est associée avec les Docteurs DELBARRE et DURAND (SCP), JASSANS RIOTTIER
- **Dr Guillaume MACE**, sp. en gynécologie, exerce au Centre Hospitalier Fleuryriat - BOURG EN BRESSE
- **Dr Maan MAHFOUD**, sp. en gériatrie, exerce au Centre Hospitalier du Haut Bugey à OYONNAX
- **Dr Thomas MAUSSION**, sp. en anesthésie-réanimation, exerce au Centre Hospitalier Fleuryriat - BOURG EN BRESSE
- **Dr Patricia MONTAUD-ROYER**, médecin militaire retraitée, BEYNOST
- **Dr Charlotte MONTEL**, sp. en psychiatrie, sans exercice en France
- **Dr Jean-Jacques MOULIN**, compétent en cancérologie, retraité, JASSANS RIOTTIER
- **Dr Axelle MOUTY**, sp. en médecine générale, sans activité, MASSIEUX
- **Dr Joanna NAUMCZYK-DABROWSKA**, sp. en médecine physique et réadaptation, exerce au Centre Mangini à HAUTEVILLE LOMPNES
- **Dr Cristina PATRU**, sp. en neurochirurgie, sans exercice en France, LANCRANS
- **Dr Didier PEILLON**, sp. en anesthésie-réanimation, exerce au Centre Hospitalier Montpensier à TREVOUX
- **Dr Christian PELOUX**, sp. en pneumologie, exerce à la Clinique Mutualiste d'AMBERIEU EN BUGEY
- **Dr Louise PIMPAUD**, sp. en médecine générale, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain à BOURG EN BRESSE
- **Dr Olivia PORQUET**, sp. en médecine générale, sans activité, CROZET
- **Dr Marie RODIER**, sp. en médecine générale - a débuté une collaboration libérale avec le Dr ZORZI - BEYNOST
- **Dr Olivier ROYER**, qualifié en médecine générale, exerce au SDIS de l'Ain, BOURG EN BRESSE
- **Dr Eric SACQUET**, qualifié en médecine générale, collaborateur libéral des Drs DORST et MOGENET
- **Dr Marie-Claude SOLODKY**, sp. en médecine du travail - exerce à la Sté RENAULT TRUCKS à BOURG EN BRESSE
- **Dr Léna SYLVESTRE**, sp. en médecine générale, fait des remplacements, BOURG EN BRESSE
- **Dr Djamel TALEB**, sp. en gynécologie-obstétrique, exerce à la Clinique Mutualiste d'AMBERIEU EN BUGEY

### INSCRIPTION DE SOCIETE

- **SELARL CABINET MEDICAL DE NORÉLAN** (associés : Dr Pierre ROMAIN et Dr Céline LE BIHAN) - BOURG EN BRESSE

### DISSOLUTION DE SOCIETE

- **SELARL CABINET D'OTO RHINO LARYNGOLOGIE** (associés : Drs COSTANTINI - LAYDEVANT - RAPHANEL GUEROT - BOYEUX - MONGIN) - BOURG EN BRESSE

### MEDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITE LIBERALE, SALARIEE OU HOSPITALIERE

- **Dr Annick LE BRAS-PLANTIER** - a pris sa retraite hospitalière le 01.10.2014. Exerce une activité salariée au Centre Psychothérapique de l'Ain
- **Dr Jean-Pierre DREVON** - a pris sa retraite libérale le 01.01.2015. Exerce une activité au Centre Hospitalier de Fleuryriat - BOURG EN BRESSE
- **Dr Philippe TILLIER** - a pris sa retraite le 01.07.2014
- **Dr Yves GALLOT** - a pris sa retraite le 01.07.2014

- Dr Jean-Paul GARRON – a pris sa retraite le 01.07.2014
- Dr Michel ROUSSILLE - a pris sa retraite le 01.07.2014 (poursuit son activité à son cabinet et au Centre Hospitalier de Fleyriat – BOURG)
- Dr Jean-François MATTON – a pris sa retraite libérale le 01.01.2015
- Dr Jean-Pierre THIVOLLE – a pris sa retraite libérale le 01.10.2014
- Dr Jacques BARADEL – a pris sa retraite libérale le 01.10.2014
- Dr Anne LHENRY – a pris sa retraite libérale le 01.01.2015
- Dr Guy BOUILLER – a pris sa retraite libérale le 01.01.2015
- Dr Eric DUTARD – a pris sa retraite le 01.01.2015
- Dr Jean THEROND – a pris sa retraite libérale le 01.01.2015

#### MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ

- Dr François MONIN – a pris sa retraite libérale le 01.07.2014
- Dr Jeannine GARAUD – a pris sa retraite hospitalière le 01.06.2014
- Dr Jean-Pierre REVERCHON – a pris sa retraite libérale le 01.07.2014 (a cessé toute activité le 31.12.2014)
- Dr Bernard PONS – a pris sa retraite libérale le 01.10.2014
- Dr Viviane BARBALAT – a pris sa retraite libérale le 01.10.2014
- Dr Patrick BARBIER – a pris sa retraite libérale le 01.10.2014
- Dr Marinette MILLON – a pris sa retraite salariée le 01.11.2014
- Dr Simone DESHAYES DEVONEC – a pris sa retraite libérale le 01.01.2015
- Dr Annie BRAGONI – a pris sa retraite salariée le 01.11.2014
- Dr Bruno DUMAS – a pris sa retraite libérale le 01.01.2015

#### TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS

- Dr Djamel TALEB – le 26.05.2014 pour le RHONE
- Dr Ana POPESCU – le 06.06.2014 pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Valérie BOURAMOUE-BERNARD – le 10.06.2014 pour le RHONE
- Dr Christos KALLIANOS – le 16.07.2014 pour les LANDES
- Dr Eva BILLERY-SCHNEIDER – le 28.07.2014 pour archivage au Conseil National
- Dr Louise PIMPAUD – le 11.08.2014 pour la MARNE
- Dr Sigolène ROGNANT – le 04.08.2014 pour le RHONE
- Dr Anne BATAILLARD – le 20.08.2014 pour le RHONE
- Dr Marielle HAROT – le

09.09.2014 pour le RHONE

- Dr Hélène MONTEIRO – le 10.09.2014 pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Vanessa LAMOTHE – le 08.09.2014 pour le RHONE
- Dr Madeleine VALLESE – le 09.10.2014 pour le VAUCLUSE
- Dr Frédérique COSTA-PATRY – le 09.10.2014 pour le RHONE
- Dr Jean-Luc FROBERT – le 03.11.2014 pour le RHONE
- Dr Jean-Claude RINGLER – le 05.11.2014 pour la SAONE ET LOIRE
- Dr Stéphanie RIVIERE – le 10.11.2014 pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Nadia GIOSAN – le 25.11.2014 pour archivage au Conseil National
- Dr Laurent BROCHARD – le 28.11.2014 pour un archivage au Conseil National
- Dr Ennio COCCO – le 30.11.2014 pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Fernando BARQUERO – le 02.12.2014 pour la DROME
- Dr Geneviève JONARD – le 08.12.2014 pour le RHONE

#### QUALIFICATIONS

##### Suite aux avis de la Commission nationale :

- Dr Stéphane STENGER est qualifié SPECIALISTE EN PSYCHIATRIE
- Dr Serge RAZAKANDRAINA est qualifié SPECIALISTE en CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE
- Dr Béatrice MOREL-THOMAS est qualifiée SPECIALISTE en MEDECINE DU TRAVAIL

##### Suite à l'avis favorable de la Commission départementale de qualification de SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE :

- Dr Séverine MILLIERE - GEX
- Dr Mohamad Rachid EL MAHMOUD – HAUTEVILLE LOMPNES
- Dr Véronique BARBEROT – BOURG EN BRESSE
- Dr Hervé BERNOU – BELLEY
- Dr Nathalie CASTETS-BARTHET – BOURG EN BRESSE
- Dr Jean-Louis DAL COL – VILLIEU-LOYES-MOLLON
- Dr Marguerite CHANTRAN – SAINT MARTIN DU FRESNE
- Dr David DUC – BOURG EN BRESSE
- Dr Jean-Marc FALCONET – SAINT ANDRE DE CORCY
- Dr Frédéric FAYOLLET – BOURG EN BRESSE
- Dr Christine NUSBAUMER-CHANIAL – DIVONNE LES BAINS
- Dr Thierry PAULIEN – MARTIGNAT
- Dr Hélène PETIT – FERNEY VOLTAIRE

- Dr Jean-Henri PUTHET – AMBERIEU EN BUGEY

#### De plein droit :

- Dr Louise PIMPAUD, qualifiée SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE (DES),
- Dr Marie RODIER, qualifiée SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE (DES),
- Dr Léna SYLVESTRE qualifiée SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE (DES)
- Dr Florence GUINAUDEAU qualifiée SPECIALISTE EN GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE (DES)
- Dr Axelle MOUTY qualifiée SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE (DES)
- Dr Elise CHAUDESAYGUES qualifiée SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE (DES)
- Dr Anaïs KERNOU qualifiée SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE (DES)
- Dr Thomas MAUSSION qualifié SPECIALISTE EN ANESTHESIE-REANIMATION (DES)
- Dr Amélie FEYEUX qualifié SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE (DES)
- Dr Audrey BAILLY qualifié SPECIALISTE EN MEDECINE GENERALE (DES)

#### Qualifiés au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France:

- Dr Maria Dolores GONZALES MORENO qualifiée SPECIALISTE EN MEDECINE DU TRAVAIL
- Dr Davide DASSIO qualifié SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
- Dr Giovanni CUOZZO qualifié SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

#### DIPLOMES ENREGISTRÉS

- Dr Denis NICOLAÏ – CAPACITÉ DE MÉDECINE DE CATASTROPHE
- Dr Mann MAHFOUD – CAPACITÉ DE GÉRONTOLOGIE
- Dr Aline ARMENGAUD-BENAT - DU de REPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL
- Dr Marie ADAM - CAPACITÉ EN ALLERGOLOGIE
- Dr Carine KORACHY – (DESC I) PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

#### DECES

- Dr Jean-Louis RÉQUIN est décédé le 1er juillet 2014
- Dr Jean-Pierre SULPICE décédé le 5 septembre 2014
- Dr Philippe AUDIAT décédé le 2 octobre 2014
- Dr Michel MUGNIERY décédé le 2 novembre 2014

# Composition des commissions ordinaires

## → Commission des Inscriptions au Tableau (réception, rencontre des nouveaux inscrits) :

Drs. Jacques RASCLE - Hervé ARNOULD - Jacques BARADEL - Bernard BOCQUET - Jean BRUHIÈRE - Serge BRIQUE - Guy COUTURIER - Jean Pierre ILLIANO - Gilles FOREST - Robert LACOMBE - Monique PELLETIER

## → Commission Ethique et Déontologie :

Drs. Robert LACOMBE - Loïc BIOT - Anne Lise LEMAY - Andrée PARRENIN - Monique PELLETIER - Jacques RASCLE

## → Commission du D.P.C. (Développement Professionnel Continu) :

Drs. Marie Françoise MASSON-SEYER - Michel BOVE - Eric PIQUERAS

## → Commission des Relations Publiques du C.D.O.M. :

Drs. Jacques RASCLE - Hervé ARNOULD - Bernard BOCQUET - Serge BRIQUE - Robert LACOMBE

## → Commission de Qualification en Médecine Générale de 1ère Instance établie par arrêté préfectoral :

• **Titulaires** : Drs. Robert LACOMBE - Guy COUTURIER - Jacques LUCIANI - Monique PELLETIER - Andrée PARRENIN

• **Suppléants** : Drs. Claude ERRARD - Jean BRUHIÈRE - Philippe PETITBON

## → Commission de Conciliation (litiges, plaintes) :

Drs. Robert LACOMBE - Hervé ARNOULD - Jacques BARADEL - Loïc BIOT - Bernard BOCQUET - Serge BRIQUE - Jean BRUHIÈRE - Guylain HERVE - Andrée PARRENIN - Monique PELLETIER - Philippe PETITBON

## → Commission des Contrats :

Drs. Andrée PARRENIN - Bernard ALLIMANT - Annie BRAGONI - Gilles FOREST - Anne-Lise LEMAY - Denis NICOLAI - Pierre POZZETTO - Guylain HERVÉ

## → Commission des Relations avec les Laboratoires (Relations Médecins Industrie RMI) :

Drs. Andrée PARRENIN - Michel BOVE - Philippe PETITBON

## → Commission des Gardes et Urgences :

Drs. Guy COUTURIER - Anne-Lise LEMAY - Marie-Françoise MASSON-SEYER - David MOURIESSE - Monique PELLETIER - Philippe PETITBON - Jacques RASCLE

## → Commission d'entraide :

Dr. Jacques BARADEL - Philippe PETITBON - Madame Evelyne BARADEL pour l'AFEM

## • Cellule d'aide aux médecins :

Drs. Jacques BARADEL - Bernard BOCQUET - Guy COUTURIER - Andrée PARRENIN - Philippe PETITBON - Jacques RASCLE

## → Commission du Bulletin départemental et Comité de lecture :

Drs. Bernard BOCQUET - Jacques BARADEL - Annie BRAGONI - Jean BRUHIÈRE - Anne-Lise LEMAY - David MOURIESSE - Denis NICOLAI - Philippe PETITBON - Jacques RASCLE

## → Commission Informatique :

Drs. David MOURIESSE - Denis NICOLAI

# Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Membres du bureau



**Président**  
Dr Jacques RASCLE  
OYONNAX  
Gynéco-Obst. retraité



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS  
Conseil National de l'Ordre

## CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE L'AIN

11, rue des Dîmes  
01000 BOURG EN BRESSE  
→ Tél. : 04 74 23 07 14  
→ Fax : 04 74 24 61 31  
→ E.mail : ain@01.medecin.fr  
→ www.conseil-national.medecin.fr



**1<sup>er</sup> Vice-Président**  
Dr Robert LACOMBE  
LAGNIEU  
Généraliste



**2<sup>e</sup> Vice-Président**  
Dr Hervé ARNOULD  
BOURG EN BRESSE  
Chirurgien-Orthopédiste



**3<sup>e</sup> Vice-Président**  
Dr Serge BRIQUE  
BOURG EN BRESSE  
Neurologue



**4<sup>e</sup> Vice-Président**  
Dr Bernard BOCQUET  
BOURG EN BRESSE  
Médecine Interne - retraité



**Secrétaire Générale  
Conseillère nationale**  
Dr Andrée PARRENIN  
VILLEREVERSURE  
Généraliste retraitée



**Secrétaire Adjoint**  
Dr Philippe PETITBON  
COLIGNY  
Généraliste retraité



**Trésorier  
Conseiller régional**  
Dr Jacques BARADEL  
MAILLAT  
Généraliste



**Trésorier Adjoint**  
Dr David MOURIESSE  
BOURG EN BRESSE  
Médecin Urgentiste

## Membres titulaires

- |                         |                    |                                |
|-------------------------|--------------------|--------------------------------|
| → Dr. BIOT Loïc         | BOURG EN BRESSE    | Anesthésiste-Réanimateur       |
| → Dr. BRAGONI Annie     | OYONNAX            | Médecin du Travail – retraitée |
| → Dr. BRUHIERE Jean     | SAINT REMY         | Gastro-Entérologue - retraité  |
| → Dr. COUTURIER Guy     | REPLONGES          | Généraliste                    |
| → Dr. FOREST Gilles     | AMBERIEU EN BUGEY  | Chirurgien Vasculaire          |
| → Dr. LEMAY Anne-Lise   | MARBOZ             | Généraliste                    |
| → Dr MASSON-SEYER M-F   | ST-DENIS LES BOURG | Généraliste                    |
| → Dr. PELLETIER Monique | BOURG EN BRESSE    | Généraliste                    |
| → Dr. PIQUERAS Eric     | BOURG EN BRESSE    | Cardiologue                    |

## Membres suppléants

- |                           |                  |                        |
|---------------------------|------------------|------------------------|
| → Dr. BOVE Michel         | JASSANS RIOTTIER | Généraliste - retraité |
| → Dr. HERVE Guylain       | BOURG EN BRESSE  | Médecin Conseil        |
| → Dr. ILLIANO Jean-Pierre | FERNEY VOLTAIRE  | Généraliste – retraité |
| → Dr. JOMARD Bernard      | BOURG EN BRESSE  | Psychiatre             |
| → Dr. LAZARD Eric         | OYONNAX          | Pédiatre               |
| → Dr. LUCIANI Jacques     | COLIGNY          | Généraliste            |
| → Dr. NICOLAI Denis       | BOURG EN BRESSE  | Médecin du Travail     |

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
<b>Tribunal de Grande Instance</b> BOURG EN BRESSE	Procureur de la République : M. Denis MONDON	<b>04.74.24.19.53</b> fax 0474.24.18.62
<b>Commissariat de Police</b> Rue des Remparts - BOURG EN BRESSE	Capitaine Raphaël POSSENTI	<b>04.74.47.20.20</b>
<b>Direction Générale des Affaires Sociales (D.G.A.S)</b> 10 rue Pavé d'Amour - BOURG EN BRESSE	Dr. Sylvie JACQUET-FRANCILLON	<b>04.74.23.10.67</b> <b>04.74.32.32.81</b> fax 04.74.32.33.33
<b>Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01)</b> 9 place de la Grenouillère 01012 BOURG EN BRESSE		<b>04.72.34.74.00</b>
<b>Centre d'Accueil Permanent en Psychiatrie - C.A.P.</b> ouvert 24 h /24 h Route de Marboz - BOURG		<b>04.74.52.24.24</b> fax 04.74.52.24.54
<b>S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers</b> Service de Santé et de Secours Médical 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01001. BOURG EN BRESSE Cédex	Dr Didier POURRET	<b>04.37.62.15.28</b> fax 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01
<b>Réseau A.S.R.A.</b> (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 134 Grande rue de la Guillotière- 69007 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours par médecins bénévoles	<b>0805 62 01 33</b> fax 04.37.65.01.75. contact@reseau-asra.fr
<b>Agglo. Déchets médicaux</b> <b>Service environnement</b> 3 Avenue d'arsonval – BP-8000 - 01008 BOURG Cédex		<b>04.74.24.75.75</b>
<b>Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes</b>	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ETIENNE : Dr. Roger OULLION	<b>04.72.11.91.01</b> <b>04.76.76.93.03</b> <b>04.77.12.73.73</b>
<b>Consultation d'aide au sevrage tabagique</b> 12 rue Pavé d'Amour – 01015.BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2ème étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	<b>04.74.45.84.45</b>
<b>Equipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP</b>	Dr. Vianney PERRIN	<b>04.74.45.45.00</b>
<b>Centre SALIBA</b> Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 15 boulevard de Brou - 01000. BOURG EN BRESSE		<b>04.74.52.28.56</b> fax 04.74.22.30.59
<b>Le Centre de Coordination en Cancérologie du département</b>	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	<b>04.74.45.45.11</b>
<b>Médecine Scolaire</b> Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG	Dr. Magdeleine CHAISES Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	<b>04.74.21.29.28</b> fax 07.74.32.06.07 madeleine.chaises@ac-lyon.fr
<b>Maison des Adolescents</b> 7 av. J-M. Verne - 01000 BOURG 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	<b>04.37.62.15.60</b> fax 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01fr
<b>Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.A 01</b> Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	<b>04.74.23.36.61</b> fax: 04.74.23.02.27 anpaa01 @anpaa.asso.fr
<b>Centre Education Diagnostique des Enfants de l'Ain (C.E.D.A'AIN)</b>	Dr Sandra LOUIS	<b>04.74.52.27.30.</b>
<b>Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)</b>	Dr Bernadette DABOUT-NICOLAS	<b>04.74.32.58.56.</b> Bernadette.dabout- nicolas@cg01.fr